

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 89

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Naillet, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« directes au consommateur »

les mots :

« de produits transformés à la ferme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés, proposé par la Fédération Nationale de Producteurs de Lait, vise à assimiler la terminologie « vente directe » au consommateur » issue des quotas laitiers à la terminologie « transformation de la ferme » pour permettre aux producteurs adhérents de l'OP et de coopératives de développer la transformation à la ferme comme voie de diversification de leurs débouchés.

La terminologie « vente directe au consommateur », qui permet aujourd'hui aux producteurs de déroger à la règle de l'apport total, n'est aujourd'hui adaptée ni aux nouveaux modes de commercialisation (exemple : développement du e-commerce, ...), ni aux orientations politiques actuelles (exemple : développement de l'approvisionnement en circuit-court de la restauration collective, par exemple).

En effet, ni le e-commerce, ni l'approvisionnement en circuit court des restaurants collectifs ne constituent des modes de « vente directe au consommateur » au sens strict.

Or, parce que la diversification des productions et des débouchés commerciaux constitue un enjeu prioritaire de création de valeur pour les éleveurs, cette terminologie de « vente directe au consommateur » doit être élargie pour intégrer ces nouveaux circuits et permettre, ainsi, aux producteurs de saisir les opportunités qui se présentent pour mieux valoriser leurs produits.